



Politique Zéro Déforestation Groupe SIPH

Mars 2023

1. Introduction

Les forêts jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité de la planète, la régulation du climat et la fourniture de ressources pour les communautés locales. Protéger les forêts de la déforestation, de la dégradation, et d'autres formes de conversion est un problème mondial avec des implications importantes pour la terre et ses habitants.

Le Groupe SIPH et ses filiales reconnaissent collectivement qu'elles dépendent de la chaîne d'approvisionnement agricole, et s'engage à veiller à ce que leurs activités, les pratiques agricoles et l'approvisionnement en matières premières ne contribuent pas à la conversion des écosystèmes naturels, y compris la déforestation.

Cette politique de zéro déforestation a pour objet de guider nos opérations et activités dans les pays où nous opérons et promouvoir des pratiques durables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Le respect de la présente politique est la responsabilité de toutes les filiales, employés, sous-traitants, prestataires et planteurs villageois.

2. Nos Engagements

SIPH s'engage à poursuivre des activités de plantations, d'extension et d'approvisionnement de matières premières auprès des fournisseurs exemptes de déforestation et de conversion. La politique zéro déforestation de SIPH s'engage à :

2.1 Zéro déforestation et conversion de forêts

SIPH ne déforestera jamais de terres pour ses opérations et ne mènera ni ne sponsorisera d'opérations ou de projets agricoles sur des terres qui ont été déboisées conformément aux principes et critères de la norme de gestion forestière du Forest Stewardship Council (« FSC »).

2.2 Approvisionnement responsable en matières premières

Le Groupe SIPH ne s'approvisionnera pas en matières premières :

- Issues de zones déforestées ou converties après le 20 décembre 2020 (année de référence)
- Issues de zones à haute valeur de conservation (HVC) ou de zones à haut stock de carbone (HCS) défrichées ;
- SIPH n'encouragera pas la déforestation ou la dégradation des forêts pour accroître son approvisionnement en matières premières.



SIPH s'engage à travailler avec ses fournisseurs de matières premières pour s'assurer qu'ils partagent son engagement en matière de pratiques d'approvisionnement durables et qu'ils ne contribuent pas à la déforestation.

Les fournisseurs de SIPH sont tenus de se conformer à la présente politique, au code de conduite des fournisseurs, aux principes des droits de l'homme et à toutes les lois et réglementations nationales locales applicables dans l'exercice de leurs activités.

2.3 Traçabilité

SIPH met en place un système permettant de retracer l'origine de ses achats et de vérifier que les matières premières ne proviennent pas de zones déforestées, ou que l'approvisionnement de ces matières premières n'entraîne pas la dégradation de forêts ou d'écosystèmes naturels. SIPH travaillera avec ses fournisseurs pour s'assurer qu'ils fournissent des données de traçabilité précises pour évaluer l'origine de leurs productions.

2.4 Encourager la restauration et la régénération des forêts

SIPH soutient les initiatives de restauration et de régénération des forêts pour compenser son impact sur l'environnement.

SIPH travaillera avec ses fournisseurs pour identifier les opportunités de promotion de la restauration et de régénération des forêts dans les zones déforestées ou de forêts dégradées.

2.5 Suivi et reporting :

SIPH s'assurera du suivi et effectuera des reporting réguliers sur sa conformité à cette politique. SIPH travaillera également avec ses fournisseurs pour surveiller et rendre compte de leur conformité à cette politique.

2.6 Agir

En cas de manquements à cette politique, SIPH prendra des mesures appropriées, jusqu'à la résiliation de la relation contractuelle avec les fournisseurs non conformes.

SIPH vous encourage également à vous référer à son mécanisme de réclamation sur son site internet [Procédure de dénonciations, réclamations - SIPH \(groupesifca.com\)](http://groupesifca.com) en cas de constat de manquements à cette politique par SIPH ou ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement ou contacter comité-éthique@SIPH.com pour le signaler officiellement.


SA. au Capital de 11 568 965 94 €
53 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE - FRANCE
RCS NANTERRÉ B 312 387 730

Marc Génot
Directeur Général